



Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 007/2015 DU 12 FEVRIER 2015

Approuvant le contrat de projets Etat-Polynésie française (2015-2020) relatif au financement des projets d'investissement communaux

L'an deux mille quinze, le douze février à seize heures dix neuf minutes,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur le Maire, Edouard FRITCH** pour poursuivre les travaux du conseil municipal du dix-huit décembre 2014.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Eliane LECHENNE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	X		
2	MACE Miriama	X		
3	TEMARII Abel		X	
4	MAO Marie-Madeleine		X	
5	ATEM Félix	X		
6	HUNTER Lorraine	X		
7	TAURAA Heimana	X		
8	LECHENE Eliane	X		
9	PAQUIER Jean Claude	X		
10	LICHTLE Yvette	X		
11	TIXIER Yvannah		X	Edouard FRITCH
12	CHICOU Jean		X	Heimana TAURAA
13	RAFFIN Yvonnick	X		
14	RAUFEA Doris	X		
15	MAKE Léon	X		
16	SVARC Maire	X		
17	TAURAATUA Christophe	X		
18	MOO SUNG Samuel	X		
19	TERE Maono	X		
20	TEAO Christophe	X		
21	URAHUTIA Riveta		X	
22	PARAUE Milton	X		
23	TEPU Taiana	X		
24	FOLIAKI Turere	X		
25	TEHOIRI Rosana	X		
26	MOU KAM TSE Kapo	X		
27	WONG Keehi	X		
28	TETOOFA Raiarii		X	Kapo MOU KAM TSE
29	PARO Irvine	X		
30	VERNAUDON Béatrice	X		
31	BAMBRIDGE Maiana	X		
32	TETUAETARA Théodore	X		
33	HAREHOE Thilda	X		
27		6	3	

Date de convocation :

06 février 2015

Date d'affichage :

06 février 2015

Résultats des votes

Pour	30
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

16 FEVRIER 2015

Affichage de la présente délibération le :

26 FEV. 2015

DELIBERATION N° 007/2015 DU 12.02.2015
Approuvant le contrat de projets Etat-Polynésie française
(2015-2020) relatif au financement des projets d'investissement
communaux

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la lettre conjointe de saisine du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française et du Président de la Polynésie française en date du ... février 2015 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 12.02.2015

ADOPTE	
VOTANTS	30
POUR	30
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** Le contrat de projets Etat - Polynésie française (2015-2020) relatif au financement des projets d'investissement communaux est approuvé.
- Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 3. :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée, publiée et affichée partout où besoin sera.

Pour le maire absent,
Le Maire, Adjoint,


M. Heimana TAURAA

Edouard FRITCH



Acte rendu exécutoire

après envoi à la Subdivision administrative

Le.....**26 FEV.** 2015

et publication du**26 FEV.** 2015



Pour le maire absent,
Le Maire,



M. Heimana TAURAA
Edouard FRITCH